

La preuve que Kieffer n'est peut-être pas mort

L'intelligent d'Abidjan - 5/21/2004 10:17:23 PM

Nous avons longtemps hésité avant de publier ce mail reçu à notre adresse mail suivante: intelliabidjan@yahoo.fr. L'auteur de cette lettre ouverte qui se présente comme "le vengeur" paraissait si proche de certaines vérités, que nous avons estimé qu'il fallait la publier pour la verser au dossier et la mettre à la disposition des enquêteurs ivoiriens et français. A partir des indications données et d'une expertise sur le matériel informatique des destinataires du mail, il est possible de savoir l'origine de son émission (ou de l'émetteur) et éventuellement l'identité de l'auteur. Pour nous (comme pour son épouse qui avait dit que Guy -André Kieffer, avait un style particulier et propre) les expressions "cadeauter", "togo" et bien d'autres, sont si propres à GAK, que nous avons eu le sentiment qu'il est quelque part toujours en vie. Comme Laurent Gbagbo, l'aurait dit à Osange Kieffer, son épouse. Les lecteurs auront remarqué la réserve de "L'Intelligent d'Abidjan", dans cette affaire Kieffer. Par décence, par respect pour l'homme, notre journal a refusé de travailler sur des faits non précis. Les enquêteurs ivoiriens et français ont maintenant de la matière. Au moment où les seconds veulent entendre Tapé Koulou Laurent. Nous publions la lettre sans préjuger du fond des allégations et accusations contre des personnalités et institutions.

IN MEMORIAM

Guy André Kieffer, voilà plus d'un mois que tu as 'disparu', toi l'informatique infatigable et obstiné de ceux pour lesquels tes "tuyaux" étaient inestimables.

Passionné par l'investigation, épris de justice, et de liberté, tu ne cessais par ta plume de traquer les corrompus, devenus criminels, qui sont malheureusement de nos jours, légion en Côte d'Ivoire, ton pays d'accueil. Le rythme et **l'ampleur des scandales financiers** ainsi que les atteintes aux droits de l'Homme imputables à la mouvance présidentielle, le **silence assourdissant des bailleurs de fonds** qui en ont parfaite connaissance et la **passivité complice des représentants du gouvernement français** et du corps diplomatique, auraient du avoir, depuis longtemps, raison de ton inlassable passion pour la Vérité et t'obliger au strict respect de **ce qui localement est considéré comme politiquement correct et s'apparente beaucoup plus à ce que nous nous appelons la loi du Milieu.**

Profondément frappé par la misère croissante des ivoiriens de la rue, exaspéré par l'hypocrisie du discours officiel sur la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la pauvreté et accablé par l'ascendant inexorable de l'argent sur les convictions les mieux établies, tu as persisté contre vents et marées dans ta course à la Vérité.

Aussi, laisse nous rappeler le contexte général dans lequel dans lequel se situait ton action.

Observateur scrupuleux de la vie économique et politique; il t' était parfois difficile d'admettre que les immenses détournements de fonds, les commissionnements démesurés, les dégrèvements et autres exonérations injustifiables, propulsés à des niveaux inégalés par les Refondateurs, n'étaient souvent que la partie émergée d'une **prédation gigantesque et tacitement acceptée** par les acteurs : **gouvernement et opérateurs économiques sous tutelle, bailleurs de fonds et " tutelle politique de fait "** c'est à dire **la France derrière ses intérêts dits stratégiques.** La Côte d'Ivoire comme beaucoup d'autres pays africains est une **zone de prédation massive et illicite** ou, hormis la majorité de la population dont personne n'a cure, **chaque groupe de pression économique et lobby politique particulier , y trouve globalement son compte** et par conséquent se doit de **respecter l'Omerta.** Le

jeu de rôles entre les différents prédateurs. **Le parti au pouvoir** n'exerce pas ses attributions gouvernementales pour faire d'abord appliquer sa politique et combattre le sous développement mais pour permettre, en priorité absolue, sous des habillages respectables et de pure forme, un **enrichissement personnel et rapide de ses membres**. Comme tu le sais, **chaque poste de responsabilité gouvernementale ou administrative n'a de valeur qu'en fonction de sa capacité à générer facilement du cash à partir des fonds publics et des aides des bailleurs de fonds**. Le détournement de fonds à titre personnel (famille, village et autres ramifications ethniques) est le fil conducteur de tous les décideurs politiques dont l'appétit est d'autant plus grand qu'il se situe à un niveau élevé de la hiérarchie ou à proximité des cordons de la bourse. **Cette pratique**, largement utilisée du plus haut au plus bas niveau de la hiérarchie, **a une valeur quasi universelle** en Côte d'Ivoire et **explique la mise au ban, l'exil ou la mort de ceux qui sont tentés de s'y soustraire et l'impunité pour ceux qui ont été malencontreusement piégés**. La lutte proclamée contre la corruption n'a qu'un effet d'annonce car elle est malheureusement acceptée et partagée par la classe politique en général et sa seule particularité sous les refondateurs réside en sa croissance exponentielle d'une part mais surtout dorénavant au recours à la mort pour les contrevenants, dont tu es malheureusement la figure emblématique. Cette prédation trouve malheureusement sa source au plus profond de **la culture africaine qui veut que seul le riche mérite considération et pouvoir**. Elle est toutefois amplifiée par la cupidité humaine, l'obsession, en partie légitime, de la sécurité financière personnelle, mais surtout par une absence totale de confiance des ivoiriens dans la pérennité de leur pays et donc le choix systématique des solutions "argent vitesse" à très court terme et donc le plus souvent sans lendemain. **La prédation minimum sur fonds publics et aide extérieure, se situe annuellement aujourd'hui à 500 milliards de francs soit environ 25% du budget de l'Etat, et donc à peu près le montant correspondant aux concours extérieurs demandés**. Contenue dans certaines limites sous l'ère Houphouët- Boigny, afin d'autoriser un développement réel mais limité que personne ne conteste, elle ne connaît plus aucune restriction aujourd'hui dans un Etat en pleine déliquescence et ouvert à toutes les dérives maffieuses. Malgré la guerre qui a bon dos et qui constitue un vecteur privilégié de prédation (**ou sont passées les sommes collectées à grand renfort de publicité pour le soi-disant effort de guerre ?**) elle explique l'échec patent du Gouvernement et la néantisation progressive du poids économique de l'Afrique et particulièrement de la Côte d'Ivoire, dans ses relations avec le reste du monde. **Les bailleurs de fonds sont parfaitement au courant** de l'importance du problème évoqué et ont eu connaissance dans leurs moindres détails des scandales que tu as découverts. **Ils sont restés très discrets et, sauf notes internes et confidentielles, ils n'ont en aucun cas ébruité officiellement des faits**, qui sous d'autres cieux, auraient entraînés la chute du gouvernement ou la démission des ministres, la traduction des principaux intéressés devant la Haute Cour ou à tout le moins des poursuites civiles et pénales. Cet **étrange silence**, vécu par les personnes mises en cause comme un désaveu pour les faits que tu rapportais et comme un **encouragement à continuer**, mérite qu'on s'interroge sur les raisons qui l'expliquent. Déjà complexés, pour certains d'entre eux, par l'échec patent de certaines mesures de leurs plans d'ajustements structurels (privatisations, filière café cacao etc....) **les bailleurs de fonds savent que la prédation "organisée" est une des justifications les plus pertinentes " de leurs concours** et que, pour la Côte d'Ivoire, sa réduction à un seuil acceptable autour de 10%, entraînerait une diminution considérable voir la fin rapide de leurs aides financières. Cette situation, de plus, **mettrait en cause leur raison d'être, l'existence confortable de leurs représentants locaux et celles de leurs experts et sans doute, pour certains, l'assèchement des rémunérations en espèces ou en nature, contreparties de leur silence et de leur allégeance aux pays d'accueil**. Le péché par omission d'information dérangeante aux hiérarchies est une **règle d'or** pour quiconque souhaite pérenniser son affectation et **maintenir, contre vents et marées, de bonnes relations avec l'Etat considéré**. Cette complicité objective avec les auteurs de prédatons se mesure à la langue de bois toute diplomatique et lénifiante des communiqués officiels qui ponctuent chaque intervention ne permettent pas à la société civile de mesurer les dérives criminelles et de contredire leur exploitation partisane et tronquée faite, toujours à leur avantage par les gouvernants épinglés. **Les bailleurs de fonds contribuent par leur lâcheté au maintien des pratiques maffieuses** et au gaspillage des sommes qu'ils distribuent et dont ils sont pourtant comptables à l'égard de la communauté internationale qui les finance. **Le Gouvernement français est plus que toute autre partie, au courant de cette pratique** (AFD, Trésor français, Service économique de l'ambassade) mais au nom du sacro - saint principe de non ingérence, il préfère se taire ou voir dans le pire des cas l'encourager. Dépourvu de toute politique crédible concernant l'Afrique et en particulier en ce qui concerne la Côte d'Ivoire malgré les accords de Linas Marcoussis, il s'efforce de maintenir son " cul entre deux chaises" en **priviliégiant systématiquement le gouvernement légal fut- il totalement illégitime et criminel**. Il s'abrite derrière la défense des Intérêts français, en laissant toujours planer une grande ambiguïté sur leur contenu qu'il entend lui donner. La

défense et la sécurité des ressortissants français fait rire tout le monde quand on sait que Licorne, hormis quelques évacuations sans risques au nord du pays n'a protégé ni les biens ni la sécurité personnelle des français au sud ou les dégâts ont été considérables.

La défense de la sécurité des français est, en effet, un habillage qui permet de calmer les émotions éventuelles de l'électorat métropolitain et sert de justification à l'intervention française au plan international. Il faut néanmoins savoir que sur les 20 000 ressortissants français, plus de la moitié ont la double nationalité (ivoirienne ou libanaise). Il s'agit sans doute d'une raison suffisante pour ne pas s'en préoccuper...

Les intérêts économiques français sont la raison essentielle de la protection affichée mais elle ne s'exerce pas à l'égard des PMI-PME françaises qui en ont le plus besoin (les seuls à réellement prendre un risque d'entreprise) mais à l'égard des multinationales d'origine métropolitaine pour qui la Côte d'Ivoire n'est qu'un territoire parmi tant d'autres. Ces dernières, en raison de leur position stratégique dans les domaines qui leur incombent (transports, électricité, eau, communications etc...) et de la pression politique indirecte qu'elles permettent d'avoir sur le gouvernement ivoirien font l'objet de toutes les attentions. **Les multinationales françaises implantées en Côte d'Ivoire bénéficient depuis toujours de privilèges exorbitants** en matière de problèmes, commerciaux douaniers et fiscaux qui trouvent toujours, en cas de contentieux potentiels, un dénouement heureux, si besoin auprès de la Présidence: décideur toujours bienveillant en dernier ressort, en dépit des fraudes gigantesques que les passe-droits institutionnalisent. Il n'est un mystère pour personne que **l'un des groupes français les plus puissants réalise moins de 5% de son chiffre d'affaires en Afrique mais plus de 60% de ses profits**. Mais n'y voit pas la le fruit d'une quelconque prédation...

Le "régime" dérogatoire et non écrit dont bénéficie ces chasses gardées, depuis leur implantation en Côte d'Ivoire, se fait au détriment de la Côte d'Ivoire et cela depuis des années. Le gouvernement français combat pour les maintenir en situation de quasi monopole et encourage toutes les mesures qui confortent leurs positions (voir **l'affaire du port autonome d'Abidjan**) fussent elles en violation du droit ivoirien et des pratiques internationales. Cette politique, héritée des sociétés de traite de l'époque coloniale constamment pratiquée **quel que soit la couleur du gouvernement français**, va à l'encontre des intérêts de la Côte d'Ivoire et scandalise, à juste titre le patronat ivoirien qui aujourd'hui est prêt à **se laisser séduire par tout partenariat étranger pourvu qu'il ne soit pas français**. L'explication de **ce régime de faveur** accordé par les autorités ivoiriennes avec la bénédiction du gouvernement français repose sur des pratiques encore moins louables. **Les multinationales françaises sont " off records" les pompes à finances de la Présidence ivoirienne et des partis politiques français** qui depuis toujours sont grassement "cadeautés" en nature ou espèces sonnantes et trébuchantes et en toute illégalité. Il va de soi, qu'au regard de ce qui vient d'être dit, la défense des principes démocratiques, du libéralisme et des droits de l'Homme ne sont invoqués qu'à la seule condition qu'ils ne gênent pas les intérêts susvisés. En dénonçant ces pratiques, Guy André la aussi, tu ne t'es pas fait des amis et **le buveur de gin tonic d'Abidjan** dont la sensibilité au cadeau et aux honneurs est bien connue était peu sensible à tes dires et ce n'est pas lui aujourd'hui qui saura défendre ta mémoire. Le soi-disant concours à la Guinée Bissau : une des gouttes d'eau qui a fait débordé le vase Guy André, **tu avais autocensuré les informations** en ta possession et pourtant...A l'heure actuelle, ce dossier -pourtant loin d'être le plus gros...mais chaque chose en son temps- est allé dans le sens de la décision prise par tes tortionnaires. Il faut que tout le monde connaisse les réels tenants et aboutissants de l'affaire; Ton ministre des finances préféré a tenu une conférence de presse pour faire croire que c'est par pure solidarité sous-régionale que la Côte d'Ivoire s'est portée volontaire pour le paiement du salaire des fonctionnaires de GB en mars 2004. Comme tu le sais, il n'en est rien, et cette générosité louable n'est que l'habile habillage d'un deal basement mercantile et frauduleux entre le président malien de l'Uemoa, des membres du Comité militaire de la Guinée Bissau, **le Gouverneur de la Banque Centrale et le grand argentier de la Côte d'Ivoire**. L'aide à la GB n'est qu'une couverture destinée à cacher des contreparties politiques et surtout financières qui s'apparentent à un **partage de magot**. La Côte d'Ivoire a effectivement transféré 1,5 milliard de francs à la Guinée Bissau mais cette opération est restée secrète car il était difficile de "vendre" aux ivoiriens dans le cadre des restrictions budgétaires actuelles l'idée d'une aide désintéressée à un pays frère d'autant que par ailleurs, près de 500 milliards d'aide des bailleurs de fonds étaient sollicités pour assurer le bouclage budgétaire. **L'opération a pu être réalisée grâce à la complicité de la BCEAO qui a fait passer cette somme pour une avance qu'elle aurait officiellement consentie au Gouvernement de Guinée Bissau**. Cette opération, bien qu'inopportune dans le contexte financier

actuel, ne revêt en elle - même rien de répréhensible si on ne connaît pas la partie immergée de l'iceberg tropical !

En effet, l'entremetteur dans le cadre de l'opération est le nouvellement élu président de l'Uemoa. Soucieux de conforter son image auprès des Etats membres et en particulier avec la Côte d'Ivoire, il a proposé un accord d'assistance avec des contreparties gardées secrètes dont les plus importantes étaient les suivantes :

Au plan politique, pour briser l'isolement de la Côte d'Ivoire et de la Présidence en particulier, il s'est efforcé d'obtenir un soutien de la Guinée Bissau à la position présidentielle ivoirienne contre les accords de Linas Marcoussis, en particulier au sein du Comité militaire de la CEDEAO et à L'UEMOA. Il convient de souligner que le Président malien de l'Uemoa a eu peu de scrupules à soutenir la Présidence ivoirienne xénophobe alors que pourtant les maliens font l'objet de persécutions fréquentes en Côte d'Ivoire et que nombre d'entre eux ont été massacrés lors des manifestations des 25 et 26 mars 2004. En contrepartie, certains membres de la hiérarchie militaire de la Guinée Bissau lui ont donné mandat, à titre personnel et en raison de sa position hiérarchique au sein de l'Uemoa pour récupérer des fonds déposés frauduleusement par feu le général Ansumane Mané à la Citibank d'Abidjan au temps du général GUEI. Ces fonds de 18 millions de dollars américains provenaient des contributions de Charles Taylor, Fodé Sankoh et du général Kadhafi au putsch du général aujourd'hui assassiné. Cette somme, loin de servir ou tout le moins à titre marginal aux remboursements des fonds donnés par la Côte d'Ivoire devait permettre de "cadeauter" les parties à l'accord. Pour son rôle de facilitateur, le gouverneur de la Banque Centrale a perçu 1,5 milliards destinés à ses besoins personnels et au financement d'une déstabilisation du PDCI pour les présidentielles de 2005 (la candidature du Gouverneur à la Présidence ivoirienne étant envisagée). Pour son rôle d'entremetteur, le Président de l'Uemoa a touché la somme de 400 millions de francs pour financer la campagne des élections municipales contre le parti du Président du Mali. Ce dernier, averti, semble d'ailleurs n'avoir guère apprécié ce manquement grave à la déontologie et au devoir de réserve et a pris des mesures sanctionnant une telle inconduite (remboursement des fonds et demande de démission conditionnelle) . Sur les 10 milliards de francs CFA de butin, les huit milliards restants ont fait l'objet d'un partage entre la présidence ivoirienne, son grand argentier et ses affidés et quelques militaires de Guinée Bissau et comme tu le sais, pas un "togo" n'étant prévu pour soulager le Trésor ivoirien. On comprend ainsi ,beaucoup mieux l'aisance et la sérénité de ton ministre préféré mais aussi le risque insensé que tu as pris en dévoilant le pot aux roses. Cette prédation dévoilée était, en effet, intolérable en raison de la "respectabilité" des personnes concernées. La République des Coquins, que tu t'es efforcé de démasquer en révélant les affaires du groupe Amida, le financement de la rébellion, l'affaire Magnific A, La CAA-BNI, les Institutions de la filière Café- cacao, le groupe Horloge, l'Institution des Experts dits européens, et les contrats d'armement, ne pouvait plus se contenter des innombrables menaces d'expulsion, il lui fallait mettre un point final à ta nuisance". Heureusement Guy André, que ta passion pour la vérité fait des émules et que tu ous a laissé beaucoup de dossiers cachés que nous serons en temps utiles capables de diffuser. L'impunité, nous l'espérons n'aura qu'un temps, et la publication des comptes off - shores des fondateurs sera, nous l'espérons un grand moment de vérité. Les îles Caïmans, les Barbade et autres paradis fiscaux ne sont pas une sécurité absolue car les hommes qui y opèrent, comme les titulaires de comptes, sont achetables... Le peuple ivoirien doit savoir, en effet, que, sous couvert d'une refondation se voulant éminemment sociale et populaire, il est gouverné par une équipe de voyous cupides et criminels, qui n'est soutenue que par les " Patriotes" qu'elle achète et dont le maintien est hélas tributaire de la lâcheté de certaines Institutions internationales et des gouvernements étrangers dont la France porte la plus grande responsabilité.

LE VENGEUR

NB: Nous avons conservé les erreurs de frappe et de style (anglophone) contenues dans le mail tel que reçu.

Les destinataires du mail: un indice

Pernaud JULIE"

Objet: AFFAIRE KIEFFER lettre ouverte

L'émetteur du mail utilisé un pseudonyme (Pernaud Julie). L'adresse est:

onsaittoutmaisonneditrien@yahoo.fr.

L'Intelligent d'Abidjan et l'Inter semblent être les quotidiens ivoiriens ayant reçu le mail. Le gros lot des destinataires est constitué par la presse française de tous les milieux. Eric Lathan, Jean Yves Garnault, Mohamed Saïdi, 'kokoti', "Louloudak" semblent être les rares correspondants locaux (?). Ce qui est étonnant c'est l'absence de Stéphane de Vaucelles l'ami-mentor de Guy. Si ce n'est pas lui l'auteur du mail, c'est qu'il l'a reçu sous un pseudonyme. Voici de la matière pour découvrir enfin la vérité, même si Pernaud Lucie estime que Guy est mort à travers son IN MEMORIAM.

Charles Kouassi

[Plus d'articles de « L'intelligent d'Abidjan »](#)